

Amiens, le 21 septembre 2017

Septembre 2017 - Bulletin n°1

Sommaire :

- Éditorial
- À la une
- Métiers
- Catégories
- La Vie du Snes
- Dans les départements
- Stages de formation syndicale
- Appel à la grève

Dans ce numéro :

Chauny	2
Stagiaires	2
CPE	2
Agrégés	3
TZR	3
Sections d'établissements	4
Violences et incivilités	4
Congrès	4
Enquête examens	5
Dans les départements	5
Les stages à la rentrée	6
Appel à la grève	8

À l'offensive contre les régressions !!

La rentrée a remis sur le devant de la scène les préoccupations d'emploi, de conditions de travail, de pouvoir d'achat, de santé, de logement, de retraite... Gel du point d'indice, augmentation de la CSG, baisse du nombre d'emplois aidés, journée de carence... beaucoup d'annonces qui s'accumulent et sont contraires aux attentes et aux besoins des personnels.

Un état de la situation académique au 10 septembre indiquait que 150 élèves ayant leur bac étaient sans affectation et qu'il manquait 80 professeurs devant les élèves des collèges et des lycées (les $\frac{3}{4}$ sont liés à des postes vacants, $\frac{1}{4}$ à des remplacements de congés maladie, maternité).

À cette rentrée, de nombreux établissements accueillent davantage d'élèves en sus, sans moyens supplémentaires, malgré des classes déjà complètes (des classes de lycée sont à plus de 36 élèves !!!). Les collèges ne sont pas épargnés.

La vision à court terme qu'applique le gouvernement depuis des années se traduit chaque année par des rentrées de plus en plus difficiles et par des élèves sans professeur car le volume de recrutement est insuffisant. Dans notre académie, la situation est particulièrement critique. À quel moment, le ministère comprendra-t-il qu'une revalorisation d'ampleur et une amélioration des conditions de travail pourraient rendre nos métiers plus attractifs ?

Dans un contexte politique complexe où nos droits sont attaqués, l'action syndicale reste la seule issue pour rassembler et agir dans l'intérêt des personnels.

Sans attendre, renouvelez ou prenez une adhésion !

Défendons nos métiers et nos conditions de travail !!!

Tous en grève dans la fonction publique le 10 octobre contre le recul de notre pouvoir d'achat.

Le secrétariat académique

Les conséquences de la restructuration des Lycées Publics de Chauny

Les enseignants ont fait grève le jeudi 7 septembre. Les raisons sont multiples : le manque de moyens lié à la structure de l'établissement (+ de 2 000 élèves), les classes surchargées (36 – 37 élèves), à l'exercice sur 2 sites géographiquement distincts.

En 2016 – 2017, c'est environ 50 % des collègues qui exercent sur les 2 sites. Ça signifie dans les faits que la moitié des enseignants ont un « complément de service » (avec 2 à 3 déplacements par jour pour certains) mais dans les situations administratives, ce n'est pas visible puisqu'il ne s'agit que d'un seul établissement. C'est le résultat de la fusion des lycées de Chauny décidé selon des modalités non négociées par le rectorat en 2013.

Le rectorat dote l'établissement de la même façon qu'un établissement « classique » sans tenir compte des contraintes de la restructuration. Cette situation amène des enseignants épuisés, stressés qui courent constamment entre les 2 sites et qui sont physiquement à bout. C'est la 4^{ème} rentrée que les conditions de travail se dégradent sans aucune réaction du rectorat pour améliorer la situation malgré les audiences régulières demandées par les représentants du personnel.

À la demande du SNES-Fsu, le CTA (du 13 septembre 2017) a voté à l'unanimité la saisine du CHSCT-A concernant les implications sur la sécurité et les conditions de travail des personnels des Lycées Publics de Chauny de l'organisation des services sur deux sites géographiquement distincts.

Cette saisine signifie qu'une enquête va être menée pour faire le point précisément sur la situation de l'établissement. Ce regard, sous un angle différent des moyens devrait permettre au rectorat de prendre réellement conscience de la complexité des conditions de travail pour l'ensemble des personnels de l'établissement (enseignants, agents, chefs d'établissement,...). L'enquête pourra se traduire par des préconisations.

Les enseignants du lycée espèrent que des solutions vont être trouvées et qu'il y aura à l'avenir de la souplesse dans les moyens attribués afin de leur permettre d'effectuer leurs missions dans des conditions normales et sereines de travail.

Jessica Campain

CATÉGORIES

Stagiaires : Une année bien suivie !

Durant l'été, les militants du Snes-FSU ont eu l'occasion à de nombreuses reprises grâce à une veille sur le site et téléphonique, de répondre aux interrogations des stagiaires arrivants dans l'académie.

Suite à la commission d'affectation du 17 août, de nombreux contacts ont été pris que nous avons pu ensuite concrétiser en rencontrant les stagiaires lors de leur pré-rentrée du 25 août.

Nous leur avons ainsi présenté le programme à venir de nos différentes actions pour les aider dans cette année de titularisation. En effet, chaque 2^{ème} mardi et chaque 2^{ème} vendredi du mois, nous tiendrons une permanence à L'ESPE

de 13h à 14h. De plus, deux stages portant sur la carrière et les mutations leur sont spécialement dédiés, dont le premier se tiendra le jeudi 23 novembre.

Enfin, tout au long de l'année, les stagiaires seront destinataires d'un mail mensuel sur les différents rendez-vous qu'ils ne doivent pas manquer, les dates essentielles à connaître et leurs droits et obligations.

Nous espérons ainsi par ce suivi constant, aider un maximum de jeunes collègues à faire leur entrée dans le métier avec sérénité et réussite, c'est là, la priorité du Snes-FSU.

Sandrine Clément

CPE

Une rentrée scolaire des vies scolaires 2017 est émaillée de beaucoup d'annonces : les « devoirs faits » avec recours aux volontaires du service civique, l'évolution à venir du statut des AED, les retouches de la réforme du collège, la relance de l'internat, la suppression de nombreux contrats aidés, l'autonomie des établissements. Il ne faut pas oublier les mesures fonction publique, qui touchent nous directement : le gel du point d'indice, la hausse de 1,7% de la CSG, le report de plusieurs mesures PPCR, le rétablissement de la journée de carence, la suppression de 125000 postes sur le quinquen-

nat... Le prochain 8 pages CPE à paraître début octobre, publication rédigée par les collègues du SNES-FSU national, fera un premier point.

Concernant l'évaluation des CPE, les documents ministériels de cadrage (Notice, Guide, "Document de référence de l'entretien") issus des ultimes discussions de juillet sont désormais en ligne :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Laurence SERGEANT

Hors classe agrégés, résultat de la CAPN, action positive du SNES académique pour les collègues

Le SNES a eu raison d'insister pour que tous les agrégés, de l'académie, quel que soit son mode d'accès au grade d'agrégé, soient inscrits sur la liste des propositions académique et ceci contre l'avis du SNALC. Le résultat de la CAPN, du 2 juillet 2017, pour l'académie est la nomination de 55 Hors Classe sur les 124 propositions. 50 de ces nominations sont au 11^{ème} échelon sur les 55 proposés par la CAPA et seulement 5 nominations au 10^{ème} échelon sur les 69 proposés. Sur les 50 nommés au 11^{ème} échelon il y a 12 collègues qui ont accédé au grade d'agrégé par liste d'aptitude. Ce résultat est l'aboutissement du travail de conviction des élus du SNES lors du groupe de travail et de la CAPA pour que ces collègues puissent être inscrits dans le tableau d'avancement pour la CAPN. À cette rentrée les collègues promus vont être reclassés dans le grade d'agrégés en deux phases, reconstitution de la carrière à l'ancienneté, puis intégration dans la grille PPCR en fonction de l'échelon obtenu.

Nous sommes dans l'attente des propositions du ministère sur les modalités d'accès à la classe exceptionnelle.

Les interventions depuis plusieurs années des élus du SNES-FSU sur la question de la hors-classe au ministère et en CAPN ont permis des avancées considérables par le biais de la note de service envoyée aux recteurs et par la constitution d'un nouveau barème. Pour l'ensemble du corps, il reste en 2017 au niveau national 516 collègues au 11^e échelon depuis au moins 4 ans (ils étaient au nombre de 1 879 en 2011 et de 1 094 en 2014).

Attention !

Certaines organisations syndicales tentent de faire croire qu'elles sont présentes lors des CAPN en envoyant des courriers de réponse, en particulier sur les boîtes mails professionnelles sans demander d'ailleurs l'avis des collègues. Seules les syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNESUP) avec 6 sièges, le SNALC avec 2 sièges, le SGEN et FO avec 1 siège respectivement, ont des élus en CAPN. **Du fait du nombre de ses représentants, de sa présence dans toutes les CAPA et de son expertise, le SNES-FSU est seul en capacité de défendre les intérêts individuels et collectifs de la profession.**

Dominique Pienne

MÉTIER

TZR

La rentrée 2017 a vu une baisse sensible du nombre de TZR.

La pression sur les TZR ne peut donc qu'augmenter encore cette année notamment dans les matières déficitaires comme les mathématiques, l'anglais ou encore les lettres classiques ...

De nombreux problèmes de remplacement en cours d'année sont à prévoir puisque dans l'ensemble des disciplines de nombreux collègues ont été affectés à l'année (AFA) à l'issue de la phase d'ajustement de juillet ou de celle de fin août.

Les problèmes se font déjà ressentir puisqu'à ce jour il manque encore 80 enseignants (toutes matières confondues) dans l'académie. Les offres d'emploi sont nombreuses.

Le rectorat recrute des enseignants contractuels pour assurer des remplacements dans de nombreuses disciplines

en collèges et en lycées d'enseignement général, technologique et professionnel dans les 3 départements .

Les collègues eux-mêmes postent sur les réseaux sociaux les postes vacants dans leurs établissements.

Rejoignez tous les TZR qui ont déjà pris contact avec le SNES notamment pour des questions concernant les affectations sur un ou plusieurs établissements et les problèmes qu'elles engendrent (remboursement de frais de déplacement et de repas – décharge d'une heure ...)

Un stage syndical « TZR » est prévu le mardi 17 octobre. C'est l'occasion de se rencontrer, de pouvoir échanger sur nos conditions de travail et nos expériences, d'avoir des réponses aux questions concernant les droits ou obligations des TZR, mais aussi d'évoquer le quotidien dans les établissements. Venez nombreux !

Marie-Jo. HENICQUE

Les sections d'établissement, une force locale



Conformément à ses mandats, la section académique met en place les premiers éléments d'une campagne qui consistera à faire en sorte que les sections d'établissement existent, soient suffisamment fournie, s'organisent et soient le cœur de notre pensée et de notre parole collective.

Peut-être avez-vous vu ou verrez-vous d'ici peu les publications spécifiques que nous proposons dans les établissements ? Ces publications sont disponibles sur le site du SNES à destination des syndiqués qui souhaiteraient participer à la consolidation ou à la création de leur section, premier rempart aux abus éventuels de la hiérarchie mais aussi premier lieu d'élaboration collective des revendications que le SNES FSU entend porter au nom de la profession. Il s'agit pour nous d'affirmer notre identité profes-

sionnelle, identité que nous imposerons d'autant mieux que le plus grand nombre s'y reconnaîtra.

Des sections organisées et des syndiqués formés

Pour être plus fort, rassemblons-nous et organisons-nous. Partout où des sections existent, nous accompagnerons les syndiqués pour qu'ils s'organisent, débattent des sujets qui les préoccupent dans leur exercice professionnel, identifient un ou des représentants dont nous assurerons la formation.

Là où les sections ne sont pas encore constituées, nous contacterons les syndiqués pour aborder leurs préoccupations professionnelles et personnelles en lien avec l'exercice du métier.

Construisons ensemble, prêtons-nous main forte pour organiser la profession autour de ses revendications. C'est tout l'objet du SNES FSU.

Guide violences et incivilités

Dans un courrier du 12 mars, le recteur Mucchielli écrivait « il a été élaboré un guide ministériel, tendant à informer et à sensibiliser les personnels sur les phénomènes de violences et incivilités au travail. Ce guide présente les droits, les mesures de prévention et les dispositifs d'accompagnement mis en place en faveur des personnels. »

« Sachant que ce document a été directement transmis aux agents de votre service ou établissement sur leur messagerie professionnelle et qu'il est publié sur le site académique. »

Ce courrier s'inscrivait dans la prévention des risques psychosociaux.

Vous apprenez ainsi qu'il existe une protection fonction-

nelle du fonctionnaire, que vous pouvez porter plainte, qu'une agression est un accident du travail, que des dispositifs d'écoute, des médecins de prévention sont à disposition des agents. Ce guide est toujours visible sur le site académique, mais difficile à trouver, le plus simple étant de chercher sur internet « rectorat d'Amiens, guide violences et incivilités » Nous réclamons, en vain, depuis plus d'un an son envoi à tous les personnels ainsi que la mise à jour des coordonnées et des noms des personnes qui y figurent.

Michèle Chevallier,

Secrétaire du CHS-CTA, chscta-sec@ac-amiens.fr

2018 : Une année de congrès académique et national

C'est une année de débats qui s'annonce pour nous puisque le congrès national du Snes-FSU se tiendra du lundi 26 au vendredi 30 mars 2018 à Rennes.

Ce sera ainsi l'occasion de débattre, confirmer ou remettre en question les mandats du Snes-Fsu, qui on peut le rappeler sont décidés collectivement par nos adhérents.

Le congrès national sera précédé par le congrès académique d'Amiens qui se déroulera les mercredi 14 et jeudi 15 mars, lui-même préparé par une commission (ouverte à tous) le 20 février dans l'Oise.

À l'issue de ce congrès académique, une délégation élue

par le congrès portera et défendra au congrès national les mandats élaborés au sein de l'académie.

Ainsi, durant la période (16 janvier au 9 mars, les adhérents donneront leur avis sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux.

Enfin du 7 au 31 mai, les adhérents choisiront leurs équipes militantes départementales, académiques et nationales qui auront la charge de mettre en œuvre les mandats et l'animation quotidienne de notre syndicat.

Sandrine Clément

Enquête SNES-FSU à propos des examens

Merci aux 250 professeurs qui ont participé ; 39,5 % enseignant en lycée et BTS et 60,5 % en collège.

Titulaires : 76%, TZR : 14 %, Stagiaires : 8%

47 % des collègues ont été convoqués au DNB, 35 % au BAC et 1 % ont été invités aux deux. 17 % n'ont pas été convoqués.

58.5 % n'ont été pas convoqués dans leur établissement et ont dû parfois effectuer un long trajet.

Concernant le DNB :

- Les collègues indiquent que le nombre de copies augmente chaque année et qu'on pourrait convoquer davantage de monde.
- Considérant que la population de notre académie est en majorité jeune et féminine, de nombreuses collègues considèrent que la correction le mercredi après-midi a occasionné des frais de nourrice plus importants que le paiement des corrections de copie.

- De plus, une grande partie des professeurs se sentent de plus en plus infantilisés par rapport aux consignes qu'on leur donne pour les corrections des copies (correction au crayon à papier, souplesse énorme dans le barème, demande de « bienveillance » trop abusive...)

- Enfin, les professeurs sont également agacés de devoir attendre 10h avant de pouvoir commencer à corriger (en étant convoqué à 8h), d'avoir une pause méridienne d'une heure obligatoire et de ne pouvoir rentrer les notes avant une certaine heure.

Concernant le BAC :

La correction s'effectue souvent dans un temps très limité.

Le SNES va demander une audience auprès du rectorat pour exposer ces problèmes et trouver des solutions pour les années à venir.

Aurélie Strobbe

DANS LE DÉPARTEMENT - AISNE

Rentrée en musique dans l'Aisne

Si Mme le recteur a effectué une rentrée « musicale » au collège le Nain de Laon, il n'en subsiste pas moins de nombreuses « fausses notes » tant en collège qu'en lycée. En effet de nombreux postes ne sont pas pourvus à la mi-septembre. Les problèmes de recrutement se sont encore accrus dans les disciplines scientifiques, linguistiques et techniques.

« Point d'orgue », il manque douze personnes en mathématiques, du jamais vu ! « Un gros couac » !

Quelques moyens ont été rendus, en collège, pour les situations les plus criantes, mais les effectifs restent élevés, ainsi à Charly, Condé, Sissonne, Laon Le Nain, Château Racine, St Quentin la Ramée et Henri Martin, St Just à Soissons, et particulièrement Villeneuve St Germain (plus de 27.5 élèves en moyenne par classe !!)

Si le gouvernement annonce un retour aux classes bilingues, aux sections européennes, un soutien aux lettres classiques, point de moyens supplémentaires pour les recréer. Partitions non synchronisées... Autonomie des établissements...

En lycée la rentrée s'est effectuée avec des effectifs de classe de secondes souvent à 35 élèves, des classes de terminales également trop chargées, en cause le plus souvent, le passage quasi obligé de première en terminale et le droit des élèves qui ont échoué au bac à se

réinscrire dans leur établissement. Les emplois du temps sont souvent complexes en raison des nécessités de mise en place de barrettes pour les options et certaines disciplines. Le rectorat a abondé les DHG des établissements suivants Villers-Cotterêts pour 1 seconde supplémentaire, le lycée Claudel à Laon pour l'ouverture d'une seconde et ½ division de 1^{ère} STMG, le lycée Jules Verne pour l'ouverture d'une ½ division de terminale STI2D et 1 groupe supplémentaire en 1^{ère}. Au lycée La Fontaine, des moyens ont été donnés pour l'accueil des redoublants de terminales ES et à Chauny des moyens à hauteur de 58.9h pour les BTS « eurolastic », et la hausse des effectifs en 1^{ère} et terminales. Le lycée Léonard de Vinci est le seul établissement à devoir rendre des moyens pour la fermeture d'une classe de seconde. Au total 185.4 h sont venues abonder les DHG des lycées de l'Aisne.

Mais, globalement, cela reste insuffisant et les conditions de travail sont telles que nos métiers ne sont plus attirants : complexité des EDT en lycée, multiplication à l'envi des compléments de service, situation des personnels contractuels appelés à travailler au loin, sans frais de déplacement... Baisse des quotités pour certains AESH... Le ministre de l'éducation nationale doit revoir sa partition...

Michèle Chevallier, Dominique Pienne

Le code va changer

« Ils demandent l'organisation du travail ! reprit un autre. Conçoit-on cela ? » On lit cette belle réaction d'un personnage de « bourgeois libéral », outré par l'idée d'un code du travail en 1840, dans « L'Education Sentimentale » de Flaubert (1869), au programme de l'agrégation des Lettres cette année... Non, Flaubert n'était pas marxiste.

Il est certain que le démontage du Code du Travail dans le secteur privé n'est pas sans portée sur le statut des fonctionnaires et sur les Codes qui le régissent : d'une part, l'idéologie qui anime les gouvernants dans leur frappe sur le salariat du Privé les inspire aussi dans les réformes de la Fonction Publique, d'autre part, la mise à mal de l'Education Nationale peut donner ensuite prétexte à son démantèlement : l'enseignement est un domaine pouvant attirer l'appétit déréglé des marchés privés. Il est nécessaire que chaque enseignant prenne connaissance avec beaucoup de soin des textes qui définissent ses statuts, obligations de services et droits. Le SNES a toujours été une source sûre d'information, il faut l'utiliser. Voir notamment les dispositions du Code du Travail sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité (cf. Bulletin FSU de septembre). Rappelons à cette occasion que tout membre du personnel d'un établissement a un accès libre au Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) pour informer le CHSCT de difficultés rencontrées.

Le sens le plus simple de l'observation peut révéler à cha-

cun des liens, parfois très inquiétants, entre la préca-
risation et la dégradation des conditions de travail
dans le Privé et dans le Public, notamment dans l'en-
seignement – avec des termes à la mode qui se rejoin-
nent et sont aussi pervers dans les deux secteurs :
flexibilité (postes, horaires, polyvalence, contrac-
tuels), évaluation (arbitrage local sur des bases con-
fuses, des critères ambigus, tendance renforcée au
clientélisme et au lobbying local), accompagnement
(qui se traduit par de fortes pressions),
« modernisation » (ce mot qui ne veut rien dire, mais
qui permet surtout la déréglementation au profit
d'ambitions particulières peu compatibles avec les
Services Publics et le droit de tous à un enseignement
de qualité) - et ajoutons-y le gel des salaires. Le jour-
nal « Le Monde » évoque, depuis quelques jours, le
projet de modification du statut des fonctionnaires...
C'est par l'organisation collective de notre défense,
de notre reconnaissance, dans les établissements,
avec l'appui ses Instances syndicales départementales,
académiques, nationales, que nous pouvons être en-
tendus. Il n'est plus temps, chers collègues ensei-
gnants, au vu des armes lourdes utilisées par le Gou-
vernement, de croire en une action se limitant aux
intérêts individuels.

Olivier Tomaszczyk

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

TZR : DROITS ET OBLIGATIONS

Le mardi 17 octobre 2017 au siège du SNES à Amiens de 9h à 16h30

NON TITULAIRES : AVANCÉES OBTENUES PAR LE SNES-FSU

Le vendredi 20 octobre 2017 au siège du SNES à Amiens de 9h30 à 16h30

CARRIÈRE / ÉVALUATION DANS L' AISNE : PPCR

Le jeudi 16 novembre 2017 au Lycée Pierre Méchain à Laon de 9h30 à 16h30

LA VOIE TECHNOLOGIQUE : BILAN ET PERSPECTIVE DE LA SECONDE AU BTS

en présence de **Thierry REYGADES, Sylvie OBRERO et Guy FRIADT, responsables nationaux**

Le mardi 21 novembre 2017 au lycée Charles De Gaulle de Compiègne

STAGIAIRES : POINTS SUR LE DÉBUT D'ANNÉE ET SUR LES MUTATIONS INTER

Le jeudi 23 Novembre 2017 au siège du SNES à Amiens de 9h30 à 16h30

CARRIÈRE / ÉVALUATION DANS L'OISE : PPCR

Le jeudi 14 décembre 2017 (le lieu reste à définir) de 9h30 à 16h30

CARRIÈRE / ÉVALUATION DANS LA SOMME : PPCR

Le mardi 19 décembre 2017 au Lycée Louis Thuillier à Amiens de 9h30 à 16h30

Droit : 12 jours de formation syndicale par an sur son temps de service

Obligation : Transmettre à son chef d'établissement une « demande d'autorisation d'absence **1 mois** **avant** la date du stage »

Inscrivez-vous en ligne sur <http://www.amiens.snes.edu/Inscription.html> et déposez votre demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance.

Modèle d'autorisation d'absence :

MODELE D'AUTORISATION D'ABSENCE

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom, Prénom :

Grade et Fonction :

Etablissement :

Monsieur le Recteur de l'Académie d'AMIENS
S/c de M(1)

Conformément aux dispositions

de la loi n°84/16 du 11/01/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2),
de la loi n°82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'état (2),

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

du..... au (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/93).

À le

Signature

(1) Nom et Fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique,

(2) Indiquez les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non),

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquez ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.



Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre 2017

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou assemblés (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Lieux de manifestation à consulter sur le site du SNES AMIENS

<http://amiens.snes.edu/>